

votations du 9 février

la Municipalité de Lausanne s'engage

Les trois objets fédéraux soumis au vote du peuple le 9 février prochain sont susceptibles d'avoir des répercussions sur Lausanne et ses conditions de développement. En considérant cet élément, la Municipalité, unanime, a décidé d'adresser des recommandations de vote aux électrices et électeurs lausannois. Elle appelle ainsi au rejet de l'initiative « contre l'immigration de masse », à l'acceptation de l'arrêté sur le financement des infrastructures ferroviaires (FAIF) et au rejet de l'initiative visant à restreindre le droit à l'interruption de grossesse.

La croissance de la population et le développement des emplois de ces dernières années profitent à la ville et à son agglomération. Lausanne peut renforcer son rôle sur le plan cantonal, national et international. Cette dynamique ne doit pas être interrompue alors que les perspectives des prochaines années s'avèrent favorables. Cette vitalité tient pour une bonne part au caractère ouvert de notre économie. La libre circulation entre la Suisse et l'Union européenne en constitue un élément essentiel. La Suisse, le Canton de Vaud, la ville de Lausanne et son agglomération en tirent des avantages considérables. Il serait irresponsable de porter atteinte à la libre circulation et de restreindre drastiquement les flux migratoires avec l'Europe. Des mesures d'accompagnement fortes sont indispensables afin de lutter contre les abus, le dumping salarial et le travail au noir. Elles constituent un garde-fou inhérent à l'ouverture de notre économie. Il en va de la vitalité de notre ville. Pour ces raisons, la Municipalité appelle les Lausannoises et les Lausannois à **rejeter l'initiative dite « contre l'immigration de masse »**.

Le fort développement de ces dernières années, comme celui qui est attendu mais aussi la nécessité de ménager notre environnement impliquent pour Lausanne un effort important de développement de ses infrastructures, en particulier dans le domaine des transports. Après le m2, l'agglomération construit son réseau d'axes forts de transports publics – tram et bus – et prépare la réalisation du m3. Un réseau efficace de transports pour l'agglomération doit trouver son prolongement au niveau régional et national. Les projets des CFF jouent un rôle clé, avec la modernisation de la gare de Lausanne, la 4^e voie entre Lausanne et Renens et l'amélioration des liaisons ferroviaires entre Lausanne et Genève. Lausanne a la chance de figurer parmi les principaux bénéficiaires du fonds de financement de l'infrastructure ferroviaire (FAIF). Il serait absurde de rejeter un dispositif qui bénéficiera aux Lausannois et permettra d'assurer des conditions optimales pour le développement futur de notre ville. La Municipalité appelle donc à **accepter l'arrêté fédéral « portant règlement du financement et de l'aménagement de l'infrastructure ferroviaire »**.

Enfin, le développement économique ne saurait aller sans le respect de règles de solidarité et ne peut en aucun cas bafouer les droits fondamentaux résultant d'un vote populaire de 2002 portant sur la dépénalisation de l'interruption de grossesse et son remboursement par l'assurance obligatoire. Sous couvert de dispositions techniques et financières, l'initiative vise en fait à restreindre le droit à l'interruption de grossesse au détriment de la part la plus faible de la population. Soucieuse de garantir cet acquis et avec la volonté de défendre les droits des plus démunis, la Municipalité appelle à **rejeter l'initiative intitulée « Financer l'avortement est une affaire privée »**.

Comme il est de règle en la matière, la Municipalité a pris position sur ces objets fédéraux en considérant que ces trois objets ont tous des répercussions sur la situation de la ville. **C'est à l'unanimité qu'elle a adopté ses recommandations de vote.**

La Municipalité de Lausanne

Pour informations complémentaires :

- Daniel Brélaz, Syndic, 021 315 22 00

Lausanne, le 23 janvier 2014

